

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 16 janvier 2017 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Monsieur Benoît Pelland, Directeur par intérim des relations avec les citoyens
Madame Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19h00.

10.01
CA17 26 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA17 26 0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le procès verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 - Période d'information des conseillers

10.04 - Période de questions du public

La séance est suspendue à 20h20 et reprend à 20h25.

12.01

CA17 26 0003

Motion pour la tenue d'une consultation publique menant à l'adoption d'un budget participatif pour l'aménagement du parc Père-Marquette

Attendu que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pourrait bénéficier de l'exemple de plusieurs villes et arrondissements qui ont mis en place des budgets participatifs tels que Porto Alegre, Paris, Rivière-du-Loup et Saint-Basile-le-Grand;

Attendu que la prise en compte d'informations et de réflexions que les citoyens ont sur leur milieu de vie est une action importante qui devrait bénéficier à l'Arrondissement;

Attendu que des investissements importants sont prévus pour le parc Père-Marquette et ses alentours;

Attendu qu'un plan directeur suivant une consultation publique serait bénéfique pour le développement du secteur Père-Marquette;

Attendu que des problèmes de circulation ont été relevés par différents acteurs et partenaires qui utilisent le parc ou gravitent autour;

Attendu que les participants qui ont un intérêt marqué pour l'aménagement du secteur seraient nombreux;

Attendu que le budget participatif pour le développement du parc Père-Marquette permettrait d'offrir à la population un espace important de prise de décision;

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De mandater les services de l'arrondissement afin qu'ils mettent en place une consultation publique sous la forme d'un budget participatif pour l'aménagement du parc Père-Marquette.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par François Limoges

appuyé par François William Croteau

De présenter un amendement tel que suit:

De mandater les services de l'arrondissement afin qu'ils mettent en place une consultation publique sous la forme d'un budget participatif pour les futurs projets d'aménagement du parc Père-Marquette qui devront être identifiés dans le PTI 2018-2020.

La proposition amendée est proposée par Marc-André Gadoury

appuyée par Érika Duchesne, François William Croteau, Guillaume Lavoie,
François Limoges

LA PROPOSITION AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Adoptée à l'unanimité.

20.01

CA17 26 0004

Ratification de 12 avenants modifiant et prolongeant 12 des 15 conventions avec les organismes subventionnés par l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017) - Octroi de contributions financières supplémentaires pour un montant total de 74 820 \$, pour une période prolongée de trois mois, afin d'assurer la continuité des 12 projets du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver les 12 avenants entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdits avenants avec contribution financière.

D'octroyer un soutien financier non récurrent totalisant 74 820 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 et de répartir cette somme tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

| Nom de l'organisme et numéro de fournisseur | Projets | Soutiens accordés pour | | | Montants alloués pour la prolongation trimestrielle 2017 |
|---|---|------------------------|-----------|-----------|--|
| | | 2014 | 2015 | 2016 | |
| Centre N A Rive de Montréal (110883) RPPL16-01008-GG | Alimentation Petite-Patrie | 20 000 \$ | 45 883 \$ | 45 883 \$ | 11 470 \$ |
| Comité logement de La Petite Patrie inc. (131885) | Partager, aider, soutenir : un PAS vers le sud-est | s. o. | 12 000 \$ | | 3 000 \$ |
| Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (128674) RPPL16-01005-GG | En action dans l'est de La Petite-Patrie | s. o. | 38 000 \$ | 38 000 \$ | 9 500 \$ |
| Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (128674) | Expérimentation de l'Accorderie au local La Place dans l'est de Petite-Patrie | s. o. | 8 000 \$ | 8 000 \$ | 2 000 \$ |
| Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (128674) RPPL16-01007-GG | Priorité alimentation Petite-Patrie | s. o. | 30 000 \$ | 30 000 \$ | 7 500 \$ |
| Compagnons de Montréal (130801) RPPL16-01006-GG | Épicerie solidaire de Rosemont | s. o. | 30 000 \$ | 30 000 \$ | 7 500 \$ |
| Carrefour communautaire Montrose inc. (132468) | Agir dans son milieu | 13 624 \$ | 18 000 \$ | 18 000 \$ | 4 500 \$ |
| Carrefour communautaire Montrose inc. (132468) | Premier pas dans ma communauté | 17 976 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 3 750 \$ |
| Habitations communautaires Loggia (129187) | Amélioration des conditions de vie dans les Habitations communautaires Loggia | 9 630 \$ | 9 407 \$ | 9 407 \$ | 2 350 \$ |
| Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118190) RPPL16-01002-GG | Une Accorderie dans Rosemont | 27 530 \$ | 30 000 \$ | 30 000 \$ | 7 500 \$ |
| Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118190) RPPL16-01004-GG | Travail de milieu en HLM famille | 38 000 \$ | 38 000 \$ | 38 000 \$ | 9 500 \$ |
| Bouffe-Action de Rosemont (128576) | Cuisines collectives | 25 000 \$ | 25 000 \$ | 25 000 \$ | 6 250 \$ |

| | | | | | |
|---|---|-----------|-----------|-----------|-----|
| RPPL16-01001- GG | | | | | |
| Bouffe-Action de Magasin- Rosemont (128576) | partage de Noël 2016 | 9 601 \$ | 9 000 \$ | 9 000 \$ | S/O |
| CooPÈRE Rosemont (316544) | Magasin- partage de la rentrée scolaire 2016 | 5 046\$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | S/O |
| Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118190) RPPL16-01003- GG | Projet Sur la main | 38 000 \$ | 30 000 \$ | 30 000 \$ | S/O |

Adoptée à l'unanimité.
1163581015

20.02

CA17 26 0005

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » - Octroi d'une contribution financière de 10 883 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le soutien à l'organisation et la gestion des activités entourant les Jeux de Montréal 2017 pour la délégation de l'arrondissement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser le protocole d'entente avec l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour le soutien à l'organisation et à la gestion des activités entourant les Jeux de Montréal 2017 pour la délégation de l'arrondissement.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole d'entente.

D'octroyer une contribution financière de 10 883 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2017.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1167050004

20.03

CA17 26 0006

Autorisation d'une dépense totale de 197 884,40 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 176 682,49 \$, taxes incluses, à « Construction Arcade », pour la réalisation de travaux de renfort structural et divers travaux au centre Rosemont, situé au 3131, boulevard Rosemont - Appel d'offres public RPPA16-11051-OP (15 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 197 884,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de renfort structural et divers travaux au centre Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à « Construction Arcade », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 176 682,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (RPPA16-11051-OP - 15 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1161035011

20.04

CA17 26 0007

Autorisation du lancement d'un appel d'offres par pondération pour l'acquisition et la mise en place d'équipements pour les jeux d'eau au parc Père-Marquette et la transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public par pondération pour l'acquisition et la mise en place d'équipements pour jeux d'eau au parc Père-Marquette.

D'approuver la grille de pondération suivante pour la comparaison des offres:

| | |
|---|-------------------|
| Étape 1 - Présentation du dossier | /5 points |
| Étape 2 - Critère de design et d'aménagement | /30 points |
| Étape 3 - Exigences normatives, spécifiques et plans/dessins | /25 points |
| Étape 4 - Fourniture et installation | /5 points |
| Étape 5 - Service, garantie, entretien et développement durable | /5 points |
| Étape 6 - Prix de la présente soumission | <u>/30 points</u> |

Total : /100 points

La pondération et l'évaluation seront basées sur les fonctions statistiques du pointage moyen et de l'écart moyen pour chacune des six (6) étapes décrites précédemment.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par Érika Duchesne

De modifier le second paragraphe de la proposition comme suit :

« Étape 2 - Critère de design et d'aménagement, implication des citoyens /30 points ».

Un débat s'engage.

Le maire François William Croteau demande le vote sur l'amendement.

VOTE

Votent en faveur : Marc-André Gadoury, Érika Duchesne
Votent contre: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François
Limoges

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.

Le maire François William Croteau demande le vote sur la proposition principale.

VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François
Limoges
Votent contre: Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Adoptée à la majorité.
1162913034

20.05
CA17 26 0008

Acceptation de l'offre de service et approbation de l'entente, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée par l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accepter l'offre de service en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4) pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée par l'arrondissement de Ville Marie.

Adoptée à l'unanimité.
1160081011

20.06
CA17 26 0009

Autorisation d'une dépense totale de 373 657,25 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant, à « Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 inc. » (86253 Canada inc.), pour des travaux de réparation et de remise à neuf des fûts d'éclairage pour l'année 2017 et 2018 - Appel d'offres public 16-15689/RPPS16-12060-OP (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 373 657,25 \$, taxes incluses, pour des travaux de réparation et de remise à neuf des fûts d'éclairage et de signalisation pour les années 2017-2018.

D'accorder à l'entreprise « Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 inc. » (86253 Canada inc.), seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de deux (2) ans, au même prix, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15689/RPPS16-12060-OP – 1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1165934002

20.07

CA17 26 0010

Décret de l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 586 301 du Cadastre du Québec, à des fins de parc, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (Réf. 31H12-005-1568-04)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 586 301 du cadastre du Québec, situé en front de la 4^e Avenue et au sud de la rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à des fins de parc;

De mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin.

D'autoriser une dépense de 400 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

De mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique pour procéder à la correction cadastrale du lot 1 586 301 du cadastre du Québec dont la Ville entend devenir propriétaire.

D'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.
1166462002

20.08

CA17 26 0011

Octroi d'une contribution financière au montant de 3 000 \$, à même le compte de surplus de gestion affecté - divers, à la « Corporation de développement commercial (CDC) Rosemont » pour le projet « Rosemont en marche »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière non-récurrente de 3 000 \$, à l'organisme « Corporation de développement commercial (CDC) Rosemont » pour la réalisation et l'installation de cinq totems dans le cadre du projet « Rosemont en marche ».

D'assortir le versement de cette contribution financière à l'engagement de l'organisme à respecter les conditions prévues au dossier décisionnel.

De mandater la chef de division - communications et adjointe à la direction pour s'assurer du respect de ces conditions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1160284029

20.09
CA17 26 0012

Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 650 050,37 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets - Appel d'offres public RPPS16-08041-OP (9 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un projet de convention par lequel « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. », équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets, pour une somme totale maximale de 650 050,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS16-08041-OP et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie).

Les dépenses découlant de ce contrat seront assumées à 47,52 % par l'Arrondissement, et à 52,48 % par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Les dépenses seront approuvées à la pièce, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.
1161035009

20.10
CA17 26 0013

Autorisation d'une dépense de 125 000 \$, taxes incluses - Octroi d'un mandat à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » dans le cadre d'un projet de legs du 375^e anniversaire de Montréal (contrat RPPS16-08041-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 125 000 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants dans le cadre du projet de legs du 375^e anniversaire de Montréal.

De recourir à l'entente-cadre numéro 15002 avec les firmes « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » à cette fin (contrat numéro RPPS16-08041-OP).

Adoptée à l'unanimité.
1161035012

20.11

CA17 26 0014

Autorisation d'une dépense totale de 220 752,00 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Remorquage BL » pour la location de 4 remorqueuses avec opérateur, pour une durée de 3 ans, soit de 2016 à 2019, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public RPPS17-01007-OP/16-15716 (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 220 752,00 \$, taxes incluses, pour la location de 4 remorqueuses avec opérateur, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une durée de 3 ans, soit de 2016 à 2019, avec possibilité de renouvellement d'une année.

D'accorder à l'entreprise « Remorquage BL », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 220 752,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS17-01007-OP/16-15716 (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1166957005

30.01

CA17 26 0015

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 29 octobre au 30 novembre 2016 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 29 octobre au 30 novembre 2016 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1163969002

30.02

CA17 26 0016

Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour un montant de 185 700 \$, pour le financement de deux postes temporaires d'agent technique en circulation jusqu'au 31 décembre 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 185 700 \$, pour le financement de deux postes temporaires d'agent technique en circulation jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.
1162913036

40.01
CA17 26 0017

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Découvrez les sports d'hiver avec le Pentathlon des neiges », « La Classique Beaubien, édition hivernale », « Triathlon d'hiver de la Fondation CHU Ste-Justine », « Carnaval d'hiver », « Course des Vikings »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2017-26-001 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance 2017-26-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279, article 521)*, l'ordonnance 2017-26-003 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.
1166762008

40.02
CA17 26 2017-01

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin de permettre l'établissement de zones de stationnement réservées au SPVM pour des remorques photo-radar » (RCA-136)

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)* à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin de permettre l'établissement de zones de stationnement réservées au SPVM pour des remorques photo-radar » (RCA-136).

1177169001

40.03
CA17 26 0018

Adoption - Résolution autorisant la construction d'un bâtiment principal supplémentaire de quarantaine fédérale, devant servir à la garde d'animaux pour le Biodôme, sur le site des Serres Louis-Dupire du Jardin botanique (lot 1 882 196), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), la résolution suivante :

D'autoriser la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale devant servir à la garde d'animaux pour le Biodôme sur le site des Serres Louis-Dupire du Jardin botanique (lot 1 882 196). À cette fin, il est permis de déroger à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relatif aux usages prescrits.

D'autoriser que ce projet déroge également à l'article 27 du *Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (RCA-99) relatif à la limite d'un bâtiment principal par lot.

Adoptée à l'unanimité.
1160963033

40.04

CA17 26 0019

Adoption - Résolution autorisant l'occupation pour des activités extérieures pour le Spa Escale Santé situé au 4050, rue Molson, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser, pour le bâtiment situé au 4050, rue Molson :

1° la construction d'un bâtiment d'au plus 45 m² n'ayant qu'un seul étage, en dérogation de l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relativement à la hauteur minimale prescrite;

2° l'exploitation d'un usage à l'extérieur d'un bâtiment, en dérogation des articles 156 et 677.22 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relativement aux conditions d'exploitation d'un usage;

3° la construction de piscines à une distance inférieure à 1 m d'une clôture, en dérogation de l'article 341 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement à la distance minimale entre une clôture et une piscine;

4° la construction d'une dépendance de 4,8 m de hauteur sous forme de pergola, en dérogation de l'article 341 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relativement à la hauteur maximale d'une dépendance;

5° l'occupation d'une propriété aux fins d'usages « massage » et « soins personnels » sur une superficie maximale de 950 m², en dérogation des articles 677.20 et 677.21 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relativement aux usages prescrits dans la zone 0533;

6° la construction de piscines qui ne sont pas complètement ceinturées par une clôture, en dérogation de l'article 17 du *Règlement sur les clôtures* (RCA-27) relativement à l'obligation de clôturer un bassin artificiel extérieur destiné à la baignade.

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, aux conditions suivantes :

1° l'exploitation d'un usage à l'extérieur d'un bâtiment est limitée à 225 m² et est uniquement permise pour les usages « soins personnels » et « massage »;

2° les bassins doivent être dotés de couvercles verrouillables à utiliser à des fins de sécurité en dehors des heures d'affaires;

3° des plantations doivent être prévues afin d'atténuer la visibilité de l'usage et des constructions à partir de la rue Rachel;

4° un recul de la construction à partir de la rue Rachel est demandé afin d'en atténuer la visibilité.

3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.
1160963042

40.05
CA17 26 0020

Adoption - Résolution autorisant la modification d'un local commercial en suite résidentielle au rez-de-chaussée, pour le bâtiment situé au 6896, rue Saint-Denis, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), la résolution suivante :

D'autoriser, pour le bâtiment situé au 6896, rue Saint-Denis, l'occupation de la totalité du rez-de-chaussée à des fins résidentielles, en dérogation de l'article 200 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement à l'occupation commerciale ou institutionnelle des rez-de-chaussée dans les zones où sont autorisées les catégories d'usages C.4 (1) et C.4 (2).

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.
1160963048

40.06
CA17 26 0021

Adoption - Résolution autorisant l'aménagement d'un 8e logement pour le bâtiment situé aux 6005 à 6019, 2^e Avenue, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, la résolution suivante :

D'autoriser l'aménagement d'un 8^e logement dans le bâtiment situé aux 6005-6019, 2^e Avenue. À cette fin, il est permis de déroger à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* relatif aux usages prescrits.

Adoptée à l'unanimité.
1160963053

40.07

CA17 26 0022

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire 3 nouveaux bâtiments de 3 étages, avec sous-sol et mezzanine et comportant au total 16 logements - Bâtiments situés aux 6743, 6745 et 6747, rue Clark - Demandes de permis 3000881974, 3000881970 et 3000881976

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction de 3 nouveaux bâtiments de 3 étages, avec sous-sol et mezzanine et comportant au total 16 logements pour le bâtiment situé aux 6743, 6745 et 6747, rue Clark, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, identifiés pages A001 à A004, A100 à A106, A201 à A205, et A301 à A306, excluant les aménagements intérieurs, préparés par « Rouge architecture », estampillés en date du 2 décembre 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant les demandes de permis 3000881970, 3000881974, et 3000881976, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1150963069

40.08

CA17 26 0023

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire un bâtiment résidentiel de 3 étages comprenant 6 logements - Bâtiment situé au 5535, 3^e Avenue - Demande de permis 3001184151

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages avec mezzanine et comprenant 6 logements, situé au 5535, 3^e Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages A001, A101 à A107, A301 à A304, A601, A602 et le panneau d'échantillons, excluant les aménagements intérieurs, préparés par « Charles Brosseau architecte », estampillés en date du 28 novembre 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001103765, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1160963057

40.09

CA17 26 0024

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire un bâtiment résidentiel de 51 logements, 4 étages avec mezzanine et stationnement en sous-sol - Phases 3 et 4 - Bâtiment situé au 5595, rue de Lanaudière - Demande de permis 3001186519

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un immeuble de 4 étages avec mezzanine, comportant 51 logements. Le bâtiment est situé au 5595, rue de Lanaudière, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés 7 à 49, préparés par la firme « Forme studio architectes » et les plans identifiés AP01 à AP08 et 09, préparés par la firme « Version Paysage architectes paysagistes », excluant l'aménagement intérieur, mais incluant l'aménagement paysager, estampillés le 31 octobre 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis de construction 3001186519, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1160963072

40.10

CA17 26 0025

Recommandation au conseil municipal - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 047) », afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson, en vertu de l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De demander au conseil municipal:

D'adopter le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* », afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon et William-Tremblay et Molson.

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1. de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adoptée à l'unanimité.
1162913020

40.11

CA17 26 0026

Recommandation au conseil municipal - Adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson », en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), le règlement intitulé « *Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson* ».

Adoptée à l'unanimité.
1160963074

50.01

CA17 26 0027

Recommander la nomination de Me Simone Bonenfant au poste de directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, à compter du 17 janvier 2017.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie, François Limoges, Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

Et résolu :

De nommer Me Simone Bonenfant au poste de directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, à compter du 17 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.
1174507001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20h45.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
6 février 2017.